

## DELIBERATION N°319\_25112025

### Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

#### Bilan financier des opérations concours et examens professionnels 2024

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,***

Le 25 novembre deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 17

Membres titulaires du Conseil d'administration :

**Présents**

Collège des communes affiliées

*Titulaires :*

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe.

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie, M. RALLO François.

**Absents excusés**

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. NIFOSI Christian, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. LACAPERE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD).

**Représentés ayant donné pouvoir**

Mme ROLLAND Martine à M. Robert GARRABÉ

M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine

M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy

**Personnalités invitées**

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



## DELIBERATION N°319\_25112025

### Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

#### Le Conseil d'administration,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** l'article L452-46 du CGFP qui dispose qu'en l'absence de convention, une collectivité non affiliée qui recrute un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le Centre de Gestion rembourse à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel rapportée au nombre de candidats déclarés admis par le jury,

**Vu** l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion qui dispose que la demande de remboursement du Centre de Gestion s'appuie sur la délibération du conseil d'administration qui arrête, pour chaque lauréat, le coût réel du concours,

**Vu** le coût réel des opérations qui est également pris en compte pour les aspects financiers des conventions que le Centre de Gestion peut passer avec d'autres centres de gestion, collectivités ou établissements publics en matière d'organisation de concours et d'exams professionnels,

**Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

**Considérant** que le coût réel des opérations est également pris en compte pour les aspects financiers des conventions que le Centre de Gestion peut passer avec d'autres centres de gestion, collectivités ou établissements publics en matière d'organisation de concours et d'exams professionnels,

**Considérant** les exams professionnels et concours organisés par le CDG66 au titre de l'année 2024 :

OPERATIONS 2024	LISTE D'APTITUDE	Coût total d'organisation	Nombre de lauréats	Coût lauréat
<b>EXAMENS PROFESSIONNELS</b>				
Examen Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 2024	07/05/2024	19 599,91 €	39	502,56 €
Examen Bibliothécaire AG 2024	12/09/2024	8 998,12 €	10	899,81 €
Examen Ingénieur PI 2024	15/10/2024	58 639,91 €	61	961,31 €
Examen Rédacteur PI 2CI 2024	21/01/2025	66 109,88 €	126	524,68 €

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

#### Article 1 :

- **D'approuver** pour chaque concours et examen professionnel organisé en 2024 et à ce jour clôturé, le « coût lauréat » basé sur les critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion de la région Occitanie et sur le Schéma Régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation.

**Article 2 :**

- **D'autoriser** le Président à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès du CDG34 désigné coordonnateur concours et des autres CDG coordonnateurs concours pour les concours et examens de catégorie A et B (*hors filière médico-sociale*) en application des dispositions du Schéma Régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation ou auprès des centres de gestion et collectivités concernés hors région Occitanie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

PERPIGNAN, le 25 novembre 2025

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
des Pyrénées-Orientales,

**Robert GARRABE**

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27.11.25